

Conditions générales de vente, de location et de réparation  
(CGVLR)  
pour la Boutique et les Services en ligne

AZUR SPA DETENTE SA

**§ 1 Règles générales**

1. La société AZUR SPA DETENTE SA, sise rue des champs-lovats 13, 1400 Yverdon-les-bains (ci-après le « Fournisseur ») exploite sur Internet sous [www.azur-spadetente.ch](http://www.azur-spadetente.ch), [www.reparation-spa.ch](http://www.reparation-spa.ch) et [www.designo-terrasse.ch](http://www.designo-terrasse.ch) (ci-après, respectivement le « Site Internet 1 », le « Site Internet 2 » et le « Site Internet 3 ») une boutique en ligne et propose entre autres le service "Commander & se faire livrer" (ci-dessous § 2), le service

"Réserver & retirer" (ci-dessous § 3), le service « Location » (ci-dessous § 4) ainsi que le service « Réparer & s'assurer » (ci-dessous § 5) . Les § 2 à § 5 listent les dispositions applicables à ces services, les § 1 et §§ 6-10 listent quant à eux les dispositions applicables à tous les services du Fournisseur.

2. Le Fournisseur apporte toutes les prestations en lien avec l'utilisation de la boutique en ligne et des services exclusivement sur la base des présentes Conditions générales de vente, de location et de réparation (ci-après les « CGVLR »). Les CGVLR s'appliquent à tous les utilisateurs de la boutique en ligne qui font appel à un service (ci-après le « Client »). Pour cela, la version des CGVLR applicable pour le Client qui commande ou qui réserve est celle valable au moment de la commande ou de la réservation et accessible sous le lien des Sites Internet 1, 2 et 3.

3. En envoyant la commande ou la réservation électronique, le Client accepte la validité des CGVLR. Par cette démarche, le Client exclut expressément toutes conditions générales de vente qui lui seraient propres.

4. Le Fournisseur ne garantit aucune accessibilité spécifique de son Site Internet pour l'utilisation de la boutique en ligne et des services.

5. Le Fournisseur peut à tout moment limiter ou réglementer l'accès à la boutique en ligne ainsi qu'aux services. Il peut prendre cette décision en particulier lorsque cette mesure s'avère nécessaire pour des raisons liées à la sécurité de l'exploitation du réseau, au maintien de l'intégrité du réseau (pour éviter des perturbations graves du réseau), du logiciel ou des données sauvegardées.

## **§ 2 Service "Commander et se faire livrer"**

### **1. Généralités**

Avec le service "Commander et se faire livrer", le Client peut commander **des marchandises** (spas, accessoires, etc.) au service de façon électronique après enregistrement d'un compte utilisateur durable ou grâce à un compte visiteur unique (ci-après § 7).

### **2. Commande**

En cliquant sur le bouton "Commander en ligne", le Client peut sélectionner des articles individuels pour les acheter. En cliquant sur le bouton "Panier", le Client peut vérifier le contenu du panier et le modifier. Pour poursuivre la commande, le Client doit saisir les données exigées telles que le moyen de paiement, l'adresse de livraison et l'adresse de facturation. Avant de terminer la commande, le Client a la possibilité de vérifier si sa commande ne comporte pas d'erreurs de saisie et de les rectifier le cas échéant. En cliquant sur le bouton "Acheter maintenant", le Client termine juridiquement le processus de commande et adresse au Fournisseur une offre ferme d'acquisition des marchandises sélectionnées - voir 3.

### **3. Offre, conclusion du contrat**

Les produits et services présentés sur le Site Internet ne constituent pas des offres à caractère obligatoire mais une incitation à l'égard du Client, à soumettre au Fournisseur une offre à caractère obligatoire. Avec la commande de la marchandise, le Client fait une offre à caractère obligatoire pour conclure un contrat d'achat. **Il reçoit ensuite par e-mail une confirmation de la réception de la commande de la part du Fournisseur.** Celle-ci ne constitue pas encore une acceptation de l'offre. L'acceptation de l'offre du Client par le Fournisseur -et donc la conclusion du contrat- s'effectue soit par la transmission d'une déclaration d'acceptation adressée au Client par e-mail soit par l'expédition de la marchandise commandée **dans un délai de 14 jours** après l'envoi de la confirmation de la réception de la commande. Les délais de livraison seront respectés dans la mesure du possible, néanmoins, les retards éventuels ne peuvent en aucun cas justifier l'annulation de la commande, ni le paiement d'indemnités.

### **4. Sauvegarde du texte contractuel**

Le Fournisseur ne sauvegarde pas le texte contractuel ; veuillez sauvegarder vous-même votre commande et les CGVLR dans le cas où vous souhaiteriez les consulter plus tard.

## 5. Livraison, frais de livraison

La livraison s'effectue par service de colis ou par un transporteur. Le type de livraison dépend de l'article/des articles commandé(s) et est déterminé par le Fournisseur. Les frais de transports sont comptabilisés de façon séparée pour chaque article ainsi que lors de la validation de la commande sur le récapitulatif de commande. La livraison s'effectue à l'adresse de livraison indiquée par le Client. **La livraison n'est possible que sur le territoire suisse et dans la Principauté de Liechtenstein.** Le Client peut trouver sur le Site Internet 1, 2 et 3 plus d'informations au sujet des conditions et des frais de livraison, qui font partie intégrante du contrat d'achat. Dans tous les cas, des limites quantitatives demeurent réservées. Si une des marchandises commandées par le Client ne se trouvait pas en stock, cela n'affecte pas la livraison des autres articles. Les articles manquants sont livrés par la suite. Le Fournisseur se réserve le droit d'exécuter les commandes dans la limite des marchandises effectivement disponibles en stock. En principe, le Fournisseur ou les partenaires mandatés sont uniquement tenus d'effectuer la livraison franco bord de trottoir. Le Client doit s'assurer qu'il est possible d'accéder à l'adresse de livraison avec un camion. Le Client informe le Fournisseur à l'avance des éventuelles difficultés de livraison. Aucune livraison n'est effectuée les dimanches ni les jours fériés. Si le lieu de livraison n'est pas accessible avec un camion normal ou si cet accès est difficile, en particulier dans les régions montagneuses et dans des lieux interdits aux voitures, la livraison s'effectue alors uniquement jusqu'au prochain lieu généralement accessible pouvant être atteint sans charge ni coût supplémentaire (par ex. jusqu'à la station en aval dans le cas de lieux ne pouvant pas être atteints par la route). Par ailleurs, le lieu de livraison doit pouvoir être atteint via le réseau routier de Suisse et du Liechtenstein.

## 6. Prix

Tous les prix indiqués en CHF (Francs suisses) sont des prix bruts et incluent la TVA. Pour les prix qui ne sont pas ronds, l'arrondi se fait toujours à l'unité la plus proche (arrondi commercial). Pour CHF 0,01 et 0,02, de même que pour CHF 0,06 et 0,07, l'arrondi s'effectue au multiple de 5 inférieur le plus proche ; pour CHF 0,03 et 0,04, de même que pour CHF 0,08 et 0,09, l'arrondi s'effectue au multiple de 5 supérieur le plus proche.

## 7. Prise en charge des risques

Le Fournisseur prend en charge le risque de perte ou de dégradation fortuite de la marchandise achetée jusqu'à ce que celle-ci soit transférée à l'entreprise de transport chargée de l'expédition au Client ou jusqu'à la livraison de celle-ci si elle est retardée. Le Client doit, en prenant possession des colis, les vérifier en présence du livreur, même si les emballages paraissent intacts. Toute constatation doit être signalée au transporteur et les réserves confirmées par lettre dans les 48h ouvrables suivant la réception de la marchandise au Fournisseur.

## 8. Paiement

8.1 Le paiement peut être effectué au choix par carte de crédit, par PostFinance, par un achat sur facture ainsi que par paiement anticipé sur le compte bancaire du Fournisseur ou PayPal. Le Fournisseur se réserve le droit d'exclure certains moyens de paiement dans certains cas ou de proposer de nouveaux moyens de paiement.

8.2 Lors d'un achat sur facture, le montant figurant sur la facture doit être versé sur le compte du partenaire externe du Fournisseur, **la société ... [Adresse]** avant la date d'expiration indiquée sur la facture. Le moyen de paiement "Achat sur facture" n'est pas disponible pour toutes les offres du Site Internet 1, 2 et 3 et présuppose qu'une vérification de solvabilité préalable a été effectuée avec succès par **la société ...** conformément au § 8.

8.3 Si le Client est autorisé à effectuer un achat sur facture pour certaines offres après vérification de sa solvabilité, le paiement s'effectue en collaboration avec **la société ...** qui prend en charge la créance du Fournisseur vis-à-vis du Client après conclusion du contrat d'achat. Même en cas d'achat sur facture, le Fournisseur reste responsable des questions générales du Client (par ex. au sujet de la marchandise, du délai de livraison, de l'envoi), des retours, réclamations, demandes de résiliation et retours ou notes de crédit.

8.4 Dans le cas où le Fournisseur fournit une prestation anticipée, par ex. lors d'un achat sur facture, il peut effectuer un échange de données avec d'autres entreprises de crédit, de paiement et de services (agence de

renseignements) pour procéder à une vérification d'identité, une analyse de crédit ainsi qu'à une vérification de solvabilité, dans le but de préserver ses intérêts légitimes. Pour cela, le Fournisseur transmet les données personnelles nécessaires à une agence de renseignements. Le Fournisseur reçoit de cette agence de renseignements des informations concernant l'historique de paiements et la solvabilité du Client sur la base de processus mathématiques et statistiques qui utilisent les données liées à l'adresse ; il utilise ces informations pour prendre une décision adaptée concernant le motif, la réalisation ou la résiliation du contrat. Sur demande, le Fournisseur communique au Client le nom de l'agence de renseignements à qui il s'adresse dans ce cas.

8.5 Dans le cas d'un paiement par carte de crédit ou via PayPal, le montant à payer est généralement débité au moment de l'expédition de la marchandise ; dans le cas de PostFinance, il est prélevé directement dès l'exécution du virement.

8.6 Si le Client ne remplit pas ses obligations de paiement, il sera en défaut sans mise en demeure dès expiration du délai de paiement qui lui a été fixé. En cas de retard de paiement, le Fournisseur est en droit d'exiger des intérêts de retard de 8 % et de calculer pour chaque rappel de paiement des frais de rappel allant jusqu'à 30 CHF ainsi que d'autres taxes, en particulier les frais liés à une procédure de recouvrement. Si le Client a pris possession de la marchandise commandée avant le paiement et s'il est en retard pour le paiement du prix d'achat, le Fournisseur est en droit de fixer un délai supplémentaire, qui est généralement de 10 jours, et soit de résilier le contrat si le paiement n'intervient pas dans les 10 jours suivants ce délai et d'exiger un dédommagement, soit d'exiger le paiement du prix d'achat. En cas d'obligation de versement d'une avance et dans le cas d'un achat au comptant, le Fournisseur peut, en cas de retard de paiement du Client, résilier immédiatement le contrat sans fixation d'un délai supplémentaire en l'annonçant simplement au Client. Par ailleurs, en cas de retard, le Fournisseur se réserve le droit de bloquer toutes les autres commandes jusqu'à ce que les sommes dues soient réglées. La société **la société ...** liée à un achat sur facture peut alors refuser à l'avenir les modalités de paiement des contrats de vente de ce Client, y compris vis-à-vis d'autres commerçants. Les Conditions générales de vente de **la société ...** s'appliquent.

## 9. Droit de rétractation

Le Fournisseur accorde au Client un droit de rétractation. Le Client est autorisé à retourner la marchandise au Fournisseur **dans un délai de 10 jours**. La période de rétractation commence à la réception de la marchandise par le Client. Si le Client souhaite faire valoir ce droit, il doit retourner la marchandise à l'adresse de retour indiquée à la livraison pendant le délai de rétractation (cachet de la poste faisant foi). Si aucune adresse de retour n'est indiquée à la livraison, le Client peut se la procurer auprès du service du Fournisseur **sous le lien ...** ou en contactant le **+41 ...** (le Client ne doit payer que les frais de communication). Le retour ne peut s'effectuer que si la marchandise est complète, si elle n'a pas été utilisée et si elle est intacte et renvoyée dans son emballage d'origine. Sont exclues du droit au retour les marchandises fabriquées selon les spécifications du Client ou adaptées aux besoins spécifiques du Client. En cas de retour, les services déjà reçus doivent être restitués et les avantages perçus doivent être remboursés. Si les marchandises reçues et les avantages (par ex. les avantages clients) ne peuvent pas être retournés ou seulement partiellement ou dans un état endommagé, le Client devra alors dédommager le Fournisseur en conséquence. Pour les articles pouvant être renvoyés par colis, c'est le Client qui prend en charge les frais et les risques liés à la réexpédition. Les articles qui ne peuvent pas être envoyés par colis sont pris en charge chez le Client à ses frais. Ce droit de retour ne limite pas les droits légaux du Client.

## § 3 Service "Réserver & retirer"

### 1. Généralités, réservation

Le service "Réserver et retirer" permet au Client, après s'être enregistré avec succès (ci-dessous § 7), de réserver des marchandises en ligne dans un magasin du Fournisseur. Pour cela, le Client sélectionne les produits souhaités parmi les produits disponibles à la réservation en ligne ; il sélectionne également **le magasin dans lequel il souhaite les retirer ainsi que l'heure**. Lorsque la réservation est terminée, le Fournisseur confirme au Client la réception de la réservation par e-mail et l'informe de la procédure de retrait ou de livraison.

### 2. Conclusion du contrat

La réservation en ligne de produits destinés à l'achat dans un magasin du Fournisseur via le Site Internet ne génère pas de contrat d'achat sur la marchandise en question. La conclusion du contrat (contrat d'achat) ne s'effectue que dans le magasin du Fournisseur du fait du retrait et du paiement de la marchandise réservée. En plus des présentes CGVLR, le contrat d'achat est soumis aux conditions générales de vente du magasin du Fournisseur en question. Les présentes règles des CGVLR prévalent sur les règles des CGVLR du magasin Fournisseur en question.

### **3. Prix**

Tous les prix indiqués en CHF (Francs suisses) sont des prix bruts et incluent la TVA. Pour les prix qui ne sont pas ronds en lien avec l'achat d'articles sous la rubrique "Réserver & retirer", lors du paiement à la caisse du magasin du Fournisseur, l'arrondi se fait toujours à l'unité la plus proche (arrondi commercial). Pour CHF 0,01 et 0,02, de même que pour CHF 0,06 et 0,07, l'arrondi s'effectue au multiple de 5 inférieur le plus proche ; pour CHF 0,03 et 0,04, de même que pour CHF 0,08 et 0,09, l'arrondi s'effectue au multiple de 5 supérieur le plus proche.

### **4. Possibilités de paiement**

Avec le service "Réserver & retirer", il n'est pas possible d'effectuer un paiement des marchandises via le Site Internet. Le règlement de la marchandise s'effectue au retrait dans le magasin du Fournisseur sélectionné avec les moyens de paiement acceptés dans ce magasin.

### **5. Annulation de réservation**

Le Client peut à tout moment annuler la réservation effectuée. L'annulation peut être effectuée en informant le magasin du Fournisseur concerné. Les données de contact du magasin sont communiquées au Client dans l'e-mail de confirmation envoyé par le Fournisseur. L'annulation de réservation est gratuite pour le Client, hormis les coûts de la communication pour l'annulation de sa réservation.

## **§ 4 Location**

### **1. Définition du matériel**

1.1 Le Fournisseur donne en location au Client, les appareils, le matériel et les accessoires tels qu'ils ont été désignés par contrat, considérés comme vus et agréés en bon état de marche par le Client, celui-ci ayant la faculté de procéder à des essais sur le matériel choisi avant de le réceptionner.

1.2 Sans accord préalable écrit du Fournisseur, aucune modification ne peut être apportée au matériel loué (en particulier le montage de pièces supplémentaires). Ni les plaques de propriété apposées sur le matériel loué, ni les inscriptions portées sur celui-ci ne doivent être enlevées ou modifiées par le Client. Celui-ci ne devra ajouter aucune inscription ou marque sur le matériel sans l'autorisation du Fournisseur.

### **2. Conditions de mise à disposition du matériel**

2.1 La signature du contrat de location doit être préalable à la prise en possession du matériel. Lorsque cela est impossible, le Client s'engage à retourner le contrat adressé par le Fournisseur signé, par fax et par courrier recommandé. La personne prenant le matériel à l'agence ou le réceptionnant à domicile pour le compte du Client est présumée habilitée.

2.2 Le Fournisseur est tenu de livrer le matériel loué conformément à l'état et aux performances définis dans le contrat de location.

2.3 Le transfert du risque au Client intervient dès que le matériel est mis à disposition du voiturier, du commissionnaire-expéditeur ou du Client. Ces derniers sont tenus de s'assurer que le matériel est correctement chargé et arrimé et de remédier à toute anomalie constatée.

2.4 A la demande de l'une ou l'autre des parties, il peut être prévu qu'un état contradictoire du matériel soit dressé au départ ou à la mise en service. Si cet état contradictoire fait apparaître l'incapacité du matériel à remplir sa destination normale, ledit matériel est considéré comme non livré.

2.5 En l'absence du Client lors de la livraison, ce dernier doit faire état au Fournisseur, dans la demi-journée suivant la livraison de ses réserves écrites, des éventuels vices apparents et/ou des non-conformités à la commande. A défaut de telles réserves, le matériel est réputé conforme et en parfait état de fonctionnement.

2.6 Le Client n'est pas autorisé à accorder des droits sur le matériel loué à des tiers, ni à leur céder des droits découlant du contrat de location ; la sous-location ou le prêt de matériel loué sont en particulier interdits, sauf si le Fournisseur a donné son accord préalable.

### **3. Durée de la location**

3.1 Le matériel peut être loué pour une durée comprise entre 48 heures et 4 mois.

3.2 La durée de la location part à compter du jour où le matériel est expédié, déposé chez le Client ou mis à sa disposition. La date figurant sur le contrat fait foi. Elle prendra fin le jour où la totalité du matériel loué sera restitué au Fournisseur, en bon état, date précisée sur le bon de retour du contrat de location.

3.3 En cas d'intempéries dûment constatées et provoquant une inutilisation de fait du matériel loué, les obligations du Fournisseur et du Client sont exécutoires en leur totalité et ce durant un délai de franchise qui ne peut être inférieur à 48 heures de location. Une réduction de prix de 50% sera appliquée à partir du 3<sup>e</sup> jour sauf pour le matériel loué pour une période minimale d'un mois.

### **4. Utilisation et lieu d'emploi du matériel**

4.1 Le Client déclare connaître le mode d'utilisation du matériel loué et s'engage à destiner ce matériel uniquement à l'usage pour lequel ce dernier est loué. Il s'engage également à respecter les normes et règlements en vigueur visant l'utilisation et le transport du matériel loué (sécurité, permis de conduire, etc...) et à respecter les règles de sécurité fixées par le constructeur et/ou le Fournisseur.

4.2 Le Client est responsable de l'utilisation du matériel, en ce qui concerne notamment la nature du sol et du sous-sol, le respect des règles régissant le domaine public et la prise en compte de l'environnement. Il doit préalablement à l'utilisation du matériel prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité dans la zone d'installation et d'évolution du matériel.

4.3 Le matériel doit être confié à un personnel dûment qualifié. Le matériel doit être maintenu en bon état de marche et utilisé en respectant les règles d'utilisation et de sécurité.

### **5. Transport et manutention**

5.1 Le transport du matériel loué, à l'aller comme au retour, est effectué sous la responsabilité de celle des parties qui l'exécute ou le fait exécuter par un tiers. Les frais d'acheminement aller et retour sont à la charge du Client et le transport se fera à ses risques et périls. Toutefois, le Fournisseur dispose de véhicules spécialement adaptés à ce genre de transport et de manutention, qui peuvent intervenir pour le compte du Client moyennant une participation financière.

5.2 Dans le cas où les opérations de transport sont confiées au Fournisseur, lors de l'enlèvement, le Client doit tenir le matériel à disposition sur un emplacement permettant d'effectuer dans les meilleures conditions les opérations de chargement et prévoir s'il y a lieu l'assistance nécessaire. Dans l'éventualité où ces clauses ne seraient pas respectées, et que le matériel ne serait pas mis correctement à la disposition du personnel du Fournisseur pour l'enlèvement, les frais en découlant seraient à la charge du Client, et celui-ci sera redevable du loyer jusqu'à la date de récupération définitive du matériel.

5.3 Dans le cas où le transporteur est un tiers en cas de sinistre, c'est la partie qui fait exécuter le transport qui exerce le recours. Dans tous les cas, lorsqu'un sinistre est constaté à l'arrivée du matériel, le Client doit aussitôt formuler les réserves légales et en informer le Fournisseur afin que les dispositions conservatoires puissent être prises sans retard.

5.4 De convention expresse, un retard de livraison du Fournisseur ne peut donner lieu à des dommages et intérêts, pénalités ou prise en charge de matériel de substitution.

5.5 En cas d'absence du Client ou de son représentant sur le site le matériel ne pourra y être laissé, néanmoins les frais de transport et de manutention seront dus. L'intervention du personnel du Fournisseur est limitée à sa compétence et ne peut en aucun cas avoir pour effet de réduire la responsabilité du Client, notamment en matière de sécurité.

5.6 Le Client s'engage à assurer l'entretien courant, tel qu'il se définit dans la profession du BTP, et à confier le matériel à un personnel expérimenté et soigneux, faute de quoi la location pourra être résiliée et le matériel retiré du site sans aucun préavis.

5.7 L'entretien du matériel comprend entre autres, le graissage, la lubrification, la vérification et l'appoint des niveaux, notamment de fluide hydraulique, ainsi que la pression et l'état de pneumatiques. Ces pièces et ingrédients (huile, graisse, filtres...) pourront être éventuellement fournis par le Fournisseur pour éviter tout mélange ou risque de confusion. Ces pièces et ingrédients, lorsqu'ils seront fournis par le Fournisseur, sont facturés au Client.

5.8 Si de l'avis du Client le matériel loué ne fonctionne pas normalement, ce dernier doit en informer immédiatement le Fournisseur. L'utilisation du matériel doit être interrompue aussi longtemps que le défaut présumé n'aura pas fait l'objet d'une vérification par le Fournisseur et que les éventuelles réparations nécessaires n'auront pas été effectuées. La partie fautive supporte les frais de remise en état, de même que les frais de location pendant l'immobilisation du matériel.

5.9 Le Client ne peut entreprendre lui-même les réparations ou les faire entreprendre par un tiers qu'avec l'assentiment écrit du Fournisseur, faute de quoi il devra endosser les frais et la responsabilité. Les réparations en cas d'usure anormale ou rupture de pièces dues à une utilisation non conforme, un accident ou une négligence sont à la charge du Client.

## **6. Réparation & Dépannage du matériel loué**

6.1 Au cas où une panne immobiliserait le matériel pendant la durée de la location, le Client s'engage à en donner avis au Fournisseur sous 48 heures. Le Client s'interdit d'utiliser le matériel avant l'intervention du Fournisseur.

6.2 Le contrat sera suspendu pendant la durée de la réparation. Si cette dernière excède de 10 % la durée de location contractuelle prévue ou une semaine calendaire, le Client aura le droit de résilier le contrat de location en ne réglant que les loyers courus jusqu'à la date d'immobilisation du matériel, à l'exclusion de tous dommages-intérêts généralement quelconques.

6.3 Toutefois, en cas de location n'excédant pas une semaine calendaire, le Client aura le droit de résilier immédiatement le contrat dès que le matériel n'aura pas été remplacé dans la journée ouvrable (samedi, dimanche et jours fériés exclus) qui suit l'avis donné au Fournisseur.

6.4 Toute réparation est faite à l'initiative du Fournisseur ou du Client avec l'autorisation du Fournisseur. La résiliation est subordonnée à la restitution du matériel. Toutefois, si la réparation est rendue nécessaire par la faute du Client, ce dernier ne pourra se prévaloir d'aucun des droits qui lui sont reconnus par le présent article. Lorsque la panne résulte d'une mauvaise utilisation du matériel par le Client, les frais d'intervention engagés par le Fournisseur seront à la charge du Client.

## **7. Prix de la location**

7.1 La location est consentie et acceptée moyennant le prix figurant sur le contrat. Si aucun prix ne figure, la location est consentie au prix du tarif en vigueur. En cas de changement de tarif en cours de location, le Fournisseur se réserve le droit de réajuster le prix entendu entre les parties, proportionnellement à l'évolution du tarif. Sauf indication contraire, les contrats sont établis en jour ouvré pour un poste par jour. Samedi, dimanche et jours fériés travaillés seront facturés en plus. La mise à disposition éventuelle de personnels techniques employés ou non par le Fournisseur est à la charge du Client.

7.2 Le Client doit informer le Fournisseur, par écrit, de l'annulation d'une réservation de matériel, au plus tard 24 heures avant la date convenue de mise à disposition. A défaut, la location d'une journée éventuellement majorée des frais de transport aller-retour sera facturée au Client.

## **8. Restitution du matériel**

8.1 A l'expiration du contrat de location, le Client est tenu de rendre le matériel en bon état, **nettoyé, graissé et muni de la quantité de .... dont il était pourvu à la livraison**. Sauf accord contraire des parties, le matériel sera restitué le jour de l'expiration du contrat de location au dépôt du Fournisseur pendant les heures d'ouverture de ce dernier.

8.2 Lorsque le Client charge le Fournisseur par ordre verbal (téléphonique ou non) de reprendre son matériel, confirmation écrite de cet ordre, indiquant lieu et date de l'enlèvement devra suivre le jour même, étant précisé que le Client devra respecter un délai de préavis de 24 heures, entre la confirmation de l'ordre de reprise et la reprise à effectuer par le Fournisseur.

8.3 Pour toute demande faite le vendredi, le Client conserve la garde juridique du matériel jusqu'au lundi suivant. Le matériel doit être stationné dans un endroit accessible et sécurisé.

8.4 Un bon de retour de matériel est établi par le Fournisseur. Il y est indiqué notamment les réserves jugées nécessaires concernant particulièrement l'état du matériel rendu. Le bon de retour met fin à la garde juridique du matériel qui incombe au Client.

8.5 Lorsque le transport retour du matériel est effectué sous la responsabilité du Fournisseur, la garde juridique cesse dès lors que celui-ci prend possession du matériel.

8.6 Tout matériel récupéré en mauvais état donnera droit au Fournisseur de demander la présence du Client pour dresser un procès verbal d'état contradictoire. Cette demande sera formulée par lettre recommandée ou courrier électronique ou fax dans les 72 heures suivant la fin de la location, jours non ouvrables exclus. L'état sera réputé contradictoire en l'absence du Client dûment avisé, et la facture correspondante des réparations pourra être décomptée jusqu'à remise en état de l'engin. En cas de non-restitution du matériel en fin de contrat de location, le Fournisseur, après avoir adressé une lettre recommandée au Client, se réserve le droit d'entamer une action en justice à son encontre.

## **9. Responsabilités**

9.1 Le Client a la garde juridique du matériel loué pendant la durée de mise à disposition ; il engage sa responsabilité de ce fait sous réserve des clauses concernant le transport. Le Client prend toutes les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité du matériel, tant pendant qu'en dehors de ses heures d'utilisation.

9.2 Le Client doit prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité dans la zone d'installation du matériel. Il doit notamment avoir **signalé les canalisations, caves, galeries, installations et lignes électriques etc et en général tous les éléments pouvant créer un risque lors de l'utilisation du matériel**.

9.3 Le Client ne peut employer le matériel loué à un autre usage que celui auquel il est normalement destiné, utiliser le matériel dans des conditions différentes de celles pour lesquelles la location a été faite ni enfreindre les règles de sécurité fixées tant par la réglementation en vigueur que par le constructeur et/ou le Fournisseur.

9.4 Le Client ne peut être tenu pour responsable des conséquences dommageables des vices cachés du matériel loué ou de l'usure non apparente rendant le matériel impropre à l'usage auquel il est destiné.



## **10. Assurances**

10.1 Le Client est tenu d'assurer à ses frais pendant toute la durée de la location et en justifiant à la première demande, le matériel en incendie, dommages naturels, à l'exclusion de tout autre dommage, tels que : privation de jouissance, pénalités de retard, dommage à des tiers, etc...

10.2 Le Client est responsable de l'utilisation du matériel loué et de tous les dommages subis par ce matériel. Il peut couvrir cette responsabilité de deux manières différentes :

- en acceptant l'Assurance proposée par le Fournisseur, détaillée sous § 5 point 2 ci-après,
- en se couvrant lui-même par une police d'assurances. Dans ce cas, il devra faire connaître au Fournisseur, par écrit, au moment de la prise en charge, les références du contrat par lui souscrit, comportant notamment l'engagement pris par la Compagnie d'assurances de verser l'indemnité entre les mains du Fournisseur.

## **11. Dépôt de garantie**

En garantie des obligations contractées par le Client en vertu du contrat, le Client dépose lors de la conclusion du contrat un versement de garantie qui tiendra compte de la valeur du matériel mis à sa disposition. Ce versement ne pourra être inférieur à **un mois de location**. Il sera restitué en fin de location ou crédité sur la facture de location.

## **12. Pertes d'exploitation**

Pour quelque raison que ce soit, les pertes d'exploitation, directes et/ou indirectes, ne sont jamais prises en charge par le Fournisseur.

## **13. Paiement de la location**

13.1 Les locations sont payables au comptant et sans escompte. En cas de paiement échelonné, le non-paiement d'une seule échéance entraîne l'exigibilité immédiate du solde de la créance, sans mise en demeure préalable. Le défaut de paiement entraînera par ailleurs la reprise immédiate du matériel loué.

13.2 Si le Client se trouve en retard avec un paiement, le Fournisseur peut lui fixer un délai de 15 jours si la durée de la location est d'un semestre ou plus et un délai de 6 jours si celle-ci est de moindre durée, en lui signifiant qu'à défaut de paiement du loyer dans le délai imparti le contrat sera résilié à ses torts exclusifs à l'expiration du délai. Si le Fournisseur dénonce le contrat, le Client doit immédiatement renvoyer au Fournisseur le matériel loué, les frais de transport et d'assurance pour le retour, ainsi que tous les autres frais éventuels qui en découlent et étant à sa charge.

13.3 Le Client est obligé de payer le loyer jusqu'à la fin de la durée de la location convenue; le Fournisseur doit cependant défalquer ce qu'il retire d'une autre utilisation du matériel loué pendant la durée de la location.

## **14. Sécurité**

Il est rappelé que le Client et son personnel s'engagent à respecter les normes et règlements visant l'utilisation du matériel loué.

## **§ 5 Réparer & s'assurer**

### **1. Réparer**

1.1 Par l'ordre de réparation, le Client passe commande au Fournisseur de réparer un appareil ou du matériel défectueux, moyennant paiement, lorsque cette commande est passée hors garantie (ci-après §5 point 2).

1.2 Si le Fournisseur soumet une offre de réparation, le prix du devis sera considéré comme prix maximum. Si les coûts de la réparation dépassent une limite économiquement raisonnable, le dommage sera réputé total et le Fournisseur informera le Client que la réparation n'est pas réalisable. Dans pareil cas, l'offre de réparation devient caduque et le client n'a pas droit à un remplacement. Si le Client accepte une offre de remplacement subventionnée par le Fournisseur, l'appareil ou le matériel défectueux devient propriété du Fournisseur.

1.3 Le Fournisseur effectue la réparation le plus rapidement possible, chez le Client ou en ses locaux, en fonction de ses possibilités opérationnelles. Les délais indiqués dans le devis sont des valeurs approximatives. Si le Fournisseur ne peut effectuer la réparation dans les délais pour des raisons imputables à un tiers, le Client ne sera pas en droit de résilier la commande.

1.4 Si la réparation effectuée est un échec, le client pourra exiger un complément de réparation gratuit. En cas d'échec du complément de réparation, le client pourra résilier la commande de réparation.

1.5 Le Fournisseur accorde une garantie de 3 mois sur l'appareil ou le matériel réparé. La garantie ne couvre pas le matériel nécessaire au fonctionnement, ni les consommables tels que piles, accumulateurs ou... Elle ne s'applique pas non plus aux défauts dus à une usure normale, à une manipulation incorrecte ou à une dégradation résultant d'un acte volontaire ou d'une négligence de l'acheteur ou du tiers.

1.6 Les frais occasionnés doivent être payés au comptant au point de vente ou de réparation. Le montant éventuellement facturé doit être acquitté à l'échéance indiquée sur la facture.

## 2. S'assurer

2.1 Le Fournisseur propose une Assurance « bris-de-machines » obéissant aux règles usuelles en la matière (ci-après l'« Assurance »). Cette Assurance est également proposée aux appareils ou au matériel provenant de fournisseurs ou de constructeurs tiers. Le Client s'engage expressément à supporter dans tous les cas la quote-part d'avarie suivante : « bris de machines », « incendie » et « dommages naturels ».

2.2 L'Assurance est conclue à un tarif compris entre CHF 59.- et 95.- par mois, selon le modèle de l'appareil assuré, d'après le catalogue du Fournisseur ou un appareil de son catalogue jugé par lui semblable au modèle assuré.

2.3 L'Assurance est conclue pour une durée minimale de 5 ans.

2.4 Cette Assurance couvre les dommages causés au matériel, dans le cadre d'une utilisation normale. A titre d'exemple, sont garantis les bris ou destruction accidentels, soudains et imprévisibles, les bris dus à une chute ou pénétration de corps étrangers ne relevant pas des règles de la responsabilité civile circulation, les inondations, les dommages électriques, court-circuit, surtensions, l'incendie etc.

2.5 L'étendue géographique de l'Assurance est la Suisse.

2.6 Sont exclus de l'Assurance: les dommages consécutifs à une négligence caractérisée ou intentionnelle, au non respect des préconisations constructeur ou/et causés par du personnel non qualifié ou autorisé ; Les crevaisons de pneumatiques, les chenilles caoutchouc, les parties démontables, batteries, vitres, feux, pics, dents, boîte à documents, etc... ; Les dommages causés par tous produits corrosifs, produits oxydants, peintures, ciments et produits comparables ainsi que par l'usage de carburant non conforme ; Les opérations de transport et celles attachées (grutage, remorquage).

Le Fournisseur se réserve la possibilité d'un recours à l'encontre du tiers responsable ou de sa Compagnie d'assurances.

2.7 Quote-part restant à la charge du Client:

- Matériel réparable : **15 % du montant des réparations** avec un minimum de :

**> 500 CHF** pour le matériel d'une valeur unitaire inférieure à 10 000 CHF

**> 1500 CHF** pour le matériel d'une valeur unitaire inférieure à 20 000 CHF

- Matériel hors service : **15 % de la valeur de remplacement** par un matériel neuf (valeur catalogue du Fournisseur) avec un minimum de :

**> 500 CHF** pour le matériel d'une valeur unitaire inférieure à 10 000 CHF

**> 1500 CHF** pour le matériel d'une valeur unitaire inférieure à 20 000 CHF

2.8 En cas de **locations, l'Assurance est tarifée au taux de 9 % minimum** (sous réserve de modifications), du loyer de base.

## § 6 Force majeure

1. Le Fournisseur ne répond pas des retards de mise à disposition des marchandises dans les cas suivants : Circonstances exceptionnelles ainsi que tout autre évènement imprévisible, inévitable et exceptionnel n'étant pas causé par le Fournisseur, se produisant après la commande ou la réservation ou qui serait resté inconnu du Fournisseur sans que celui-ci en soit responsable. Par ailleurs, les grèves, incendies, inondations, conflits de travail, dysfonctionnements, modifications des autorisations administratives ou de la législation et des dispositions officielles et qui ne comptent pas parmi les risques d'entreprise (Cette disposition s'applique aussi si ces éléments affectent ses représentants légaux, auxiliaires d'exécution ou fournisseurs).

2. Dans les cas prévus au § 4 chiffre 1, le Fournisseur est en droit de décaler la prestation de la durée de l'empêchement à laquelle s'ajoute un temps de mise en route approprié. Si le Fournisseur indique au Client que dans ce cadre, l'exécution de la prestation sera fortement compromise, alors le Fournisseur et le Client sont en droit de résilier ou d'annuler le contrat. Les circonstances pouvant conduire à un retard d'exécution strictement temporaire et donc tolérable sont exclues de ce cas de figure. Les droits légaux du Client restent inchangés.

## § 5 Responsabilité, garantie et couverture de la garantie

1. La responsabilité du Fournisseur est limitée dans tous les cas à la faute lourde et à l'intention illicite. Toute autre responsabilité est expressément exclue. La responsabilité des auxiliaires du Fournisseur est totalement exclue.

2. La période de garantie **est de 2 ans** pendant lesquels le Fournisseur a le choix de prendre en charge la garantie par la réparation, le remplacement, la modification (résiliation du contrat) ou la diminution (réduction a posteriori du prix d'achat). La couverture de la garantie n'est prise en compte que dans la mesure où il n'existe pas de clauses d'exclusion telles que l'usure normale, les dommages résultant de mauvaises manipulations, les interventions ou la mauvaise utilisation ainsi que des dommages liés aux éléments naturels, à l'humidité, à des chutes, des chocs etc. **Dans le cas de pièces d'usure, de consommables, de piles, d'ampoules et de batteries**, le Fournisseur exclut totalement la garantie. Sinon, la garantie s'applique selon les dispositions légales.

3. Si une garantie est accordée sur la marchandise au-delà des dispositions légales, celle-ci dépend des conditions de garantie écrites particulières du Fournisseur. Les éventuelles garanties supplémentaires accordées par les collaborateurs du Fournisseur, en particulier dans le cadre de prestations de conseil etc., ne présentent un caractère obligatoire que dans la mesure où elles ont été fixées par écrit. Si le Fournisseur accorde par écrit une garantie allant au-delà de la garantie légale pour le produit et qu'aucunes conditions de garantie spéciales ne sont jointes, alors les principes suivants s'appliquent : La période de garantie du produit en question commence à la date d'achat du produit. Le Fournisseur garantit l'absence de défaut sur le produit pendant le délai de garantie compte tenu des restrictions énoncées ci-après : la garantie ne s'applique pas **aux**

piles, batteries, ampoules et consommables ainsi qu'aux défauts liés à une usure normale ou résultant d'une mauvaise installation par le Client ou d'une utilisation inappropriée du produit. En cas de recours à la garantie, le Fournisseur décide si le produit sera réparé à ses frais, s'il sera remplacé ou si le prix d'achat sera remboursé au Client contre retour du produit (couverture de garantie). Toute autre réclamation au titre de la garantie est exclue. La prestation de garantie est fournie dans chacune des filiales sur présentation du produit et de la preuve d'achat. Les droits légaux du Client, en particulier ceux liés aux défauts du produit, restent inchangés.

## § 6 Dommages liés au transport, réclamations

Si le Client remarque un défaut évident de quelque sorte que ce soit sur la marchandise lors de la livraison ou lors du retrait en magasin (Réserver & retirer), il doit en informer le Fournisseur par écrit dans un délai de 15 jours après réception de la marchandise. Le Client doit se faire confirmer par écrit les dommages évidents et apparents liés au transport lors de la réception par le livreur (transporteur) ou en magasin (Réserver & retirer).

## § 7 Inscription & protection des données

1. Une commande de livraison ou de retrait peut être effectuée soit à l'aide d'un compte visiteur unique soit à l'aide d'un compte utilisateur durable (en résumé : "Inscription"). Dans les deux cas, le Client doit fournir les données nécessaires à la prestation pour pouvoir utiliser le service.

2. Seules les personnes majeures et les personnes physiques et morales ayant la pleine capacité juridique peuvent s'inscrire. L'inscription est gratuite.

3. Le Client garantit que les informations fournies sont complètes et exactes. Le Client s'engage à informer le Fournisseur de toute modification de ces données. Les champs indiqués comme obligatoires doivent être remplis pour pouvoir procéder à une inscription. Il est particulièrement important d'indiquer une adresse mail actuelle qui sera associée au Client et que le Client consulte régulièrement. Pour cela, le procédé double-opt-in est utilisé. Une fois l'inscription terminée, le Client reçoit un lien sur l'adresse mail qu'il a indiquée ; il clique ensuite sur ce lien pour terminer la procédure d'inscription et confirmer celle-ci.

4. Si le Client crée un compte utilisateur durable, il choisit un mot de passe lors de l'inscription pour pouvoir ensuite se connecter. Le Client doit garder ce mot de passe secret et ne le communiquer à personne. Si le Client pense que d'autres personnes connaissent son mot de passe, il doit le changer rapidement et en informer le Fournisseur le cas échéant. Il est de la responsabilité du Client d'empêcher une utilisation frauduleuse de son nom d'utilisateur, mot de passe ou de toute autre information de connexion. Le Fournisseur part du principe que lorsqu'il y a connexion sur un compte, c'est bel et bien le Client autorisé qui se connecte. Le Fournisseur n'endosse aucune responsabilité relative aux conséquences d'une utilisation frauduleuse des données de connexion. Une perte ou un soupçon d'utilisation non autorisée du nom d'utilisateur, du mot de passe ou tout autre problème lié à l'utilisation de la boutique en ligne doit être immédiatement signalé au Fournisseur.

5. Les données personnelles pouvant être collectées sur les Sites 1, 2 et 3 sont les suivantes :

- (Le cas échéant) Création de compte/profil : sont notamment enregistrées, lors de la création de votre compte/profil, vos nom, prénom, date de naissance, adresse postale, adresse électronique, numéro de téléphone ainsi que vos données de connexion.

- (Le cas échéant) Connexion au site : à cette occasion, sont notamment enregistrées, vos données de connexion, de navigation ou encore de localisation.

- (Le cas échéant) Paiements sur le site : en cas de transaction financière sur le site, sont enregistrées vos coordonnées bancaires ou encore les données relatives à votre carte de crédit.

- (Le cas échéant) Discussions en ligne : lorsque vous communiquez avec d'autres utilisateurs sur le site, les données relatives à ces échanges sont enregistrées.

- (Le cas échéant) Informations en provenance de tiers : Certaines de vos données (en particulier vos nom, prénom et coordonnées téléphoniques et/ou postales) sont susceptibles de nous avoir été transmises, avec votre accord préalable, par nos partenaires. Dans ce cas, le traitement de vos données sera régi par les présentes stipulations.

- (Le cas échéant) Contact : Lors du remplissage du formulaire de contact, sont collectés vos nom, prénom, adresse électronique et votre message.

6. Cookies : Les Cookies sont utilisés, dans le cadre de l'utilisation du Site 1, 2 et 3, afin de collecter certaines informations (en particulier, votre adresse IP, des informations relatives à l'ordinateur utilisé pour la navigation, le mode de connexion, le type et la version du navigateur internet, le système d'exploitation et d'autres identifiants techniques ou encore l'adresse URL des connexions, y compris la date et l'heure, ainsi que le contenu accédé). Vous avez la possibilité de désactiver les Cookies à partir des paramètres de votre navigateur.

7. Les utilisations de vos données personnelles sont principalement les suivantes :

- accès et utilisation du site ;
- vérification et authentification de vos données ;
- optimisation de l'agencement et du fonctionnement du site ;
- lutte contre les fraudes, utilisations abusives, virus et autres logiciels malveillants ;
- gestion de la relation avec vous ;
- (Le cas échéant) mise en place et gestion d'un espace de communication entre utilisateurs du site ;
- (Le cas échéant) fourniture d'une assistance utilisateurs ;
- (Le cas échéant) gestion des services de paiement ;
- (Le cas échéant) fourniture de contenus et services personnalisés, en fonction de votre historique de navigation, de vos préférences et centres d'intérêts ;
- (Le cas échéant) envoi d'informations commerciales et de messages publicitaires, en fonction de votre historique de navigation, de vos préférences et centres d'intérêts.

8. Lorsque certaines informations sont obligatoires pour accéder à des fonctionnalités spécifiques du Site 1, 2 ou 3, ce caractère obligatoire est indiqué au moment de la saisie des données. En cas de refus de votre part de fournir des informations obligatoires, vous pourriez ne pas avoir accès à certains services, fonctionnalités ou rubriques du Site.

9. Vos informations personnelles sont conservées aussi longtemps que nécessaire pendant toute la durée de la fourniture de nos produits et services, sauf si vous exercez, dans les conditions prévues ci-après, l'un des droits qui vous sont reconnus par la législation ou qu'une durée de conservation plus longue est autorisée ou imposée en vertu d'une disposition légale ou réglementaire.

10. Pendant cette période, le Site met en place les moyens organisationnels, logiciels, juridiques, techniques et physiques aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés. L'accès à vos données personnelles est strictement limité aux employés et préposés du Fournisseur, habilités en raison de leurs fonctions et tenus à une obligation de confidentialité. Cependant, les données collectées pourront éventuellement être communiquées à des sous-traitants chargés contractuellement de l'exécution des tâches nécessaires au bon fonctionnement du Site et de ses services ainsi qu'à la bonne gestion de la relation avec vous, sans que vous ayez besoin de donner votre autorisation. Il est précisé que, dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les sous-traitants n'ont qu'un accès limité à vos données et ont une obligation contractuelle de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, le Fournisseur s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers à vos données sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

## § 8 Compensation, retenue

Le Client ne peut prétendre à un droit à compensation que si ses revendications ont été constatées de façon juridiquement valable ou si le Fournisseur les a reconnues ou qu'elles sont incontestées. Le Client ne peut faire valoir ses droits de rétention et une éventuelle compensation que si la revendication concerne le même contrat d'achat.

### **§ 9 Propriété Intellectuelle**

Les photos, textes, illustrations, icônes, documents, symboles, logos, expressions, tels qu'ils apparaissent sur le Site 1, 2 ou 3, sont de la propriété seule et exclusive du Fournisseur. Ce dernier se réserve le droit d'actionner en justice tout contrevenant ou utilisateur indu.

### **§10 Validité des CGVLR et For**

1. La validité des présentes CGVLR ainsi que des relations juridiques entre le Fournisseur et le Client relève exclusivement du droit suisse à l'exclusion de la Convention des Nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises.
2. Le for exclusif pour toute procédure est celui du tribunal de commerce de Lausanne, dans le canton de Vaud, dans la mesure où aucun for du consommateur à caractère obligatoire selon le Code de procédure civil suisse n'est évoqué.

AZUR SPA DETENTE SA, rue des champs-lovats 13, 1400 Yverdon-les-bains